



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 1^{er} février 2021 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, président
Monsieur le conseiller Sylvain Légaré, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Geneviève Hamelin	Steeve Verret
Pierre-Luc Lachance	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément aux arrêtés 2020–029 en date du 26 avril 2020 et 2020–074 en date du 2 octobre 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

Madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle souligne la 67^e édition du *Carnaval de Québec*, qui se tiendra du 5 au 14 février 2021, adaptée à la situation actuelle de pandémie, et qui poursuit la tradition d'offrir à tous les élus du conseil de la ville la médaille du président ainsi

qu'une ceinture fléchée. Madame Doyle tient également à remercier et souligner le travail exceptionnel de l'organisation du Carnaval, cette année encore plus qu'à l'habitude, et invite les citoyens à prendre part à la fête et ainsi découvrir les différentes formes que prend l'esprit carnavalesque cette année, dans le respect des consignes sanitaires.

CV-2021-0064 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0065 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 janvier 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 janvier 2021 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 20 janvier 2021 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de novembre 2020 en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (référence AP2020-916);

- Dépôt, par madame la conseillère Marie–Josée Savard, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 18 janvier 2021, relative à l'*Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2940*;
- Dépôt, par madame la conseillère Alicia Despins, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Jean Rousseau, lors de la séance du 18 janvier 2021, relative au *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de subvention visant la restauration de bâtiments à valeur patrimoniale ou situés dans des secteurs patrimoniaux relativement à certaines modulations aux travaux admissibles, aux coûts admissibles et au calcul de la subvention, R.V.Q. 2920*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyennes et citoyens reçues par courriel est tenue pour une durée de 35 minutes.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Patrick Paquet dépose un avis de proposition demandant que le plan directeur des bassins aquatiques soit déposé aux membres du conseil de la ville, par souci de transparence.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2021-0066 Mention du Mois de l'histoire des Noirs et invitation auprès de la population à participer

Attendu que le 1^{er} février marque la première journée du *Mois de l'histoire des Noirs*;

Attendu que le mois de février est un moment pour participer aux activités qui soulignent le patrimoine des personnes noires et de leurs communautés;

Attendu que cette initiative est une belle occasion pour mettre en valeur leurs efforts dans la communauté;

Attendu que, comme le dit si bien le thème de l'événement cette année : *L'avenir, c'est maintenant*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville soulignent et encouragent les activités du *Mois de l'histoire des Noirs*, tout en invitant les citoyens à participer en grand nombre auxdites activités.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0067 Remerciements au personnel du Service 211 et aux organismes sociocommunautaires

Attendu que le 11 février est la *Journée nationale du Service 211* en Amérique du Nord;

Attendu que le *Service 211* permet aux citoyens de Québec de se renseigner sur les services communautaires, publics et parapublics dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches;

Attendu que le *Service 211* est un service d'information et de référence facile à retenir, disponible 7 jours par semaine, 365 jours par année, et que l'objectif est éventuellement d'en faire un service disponible 24 heures sur 24;

Attendu que nous traversons une période particulièrement difficile depuis près d'un an en raison de la crise sanitaire, et qu'il est d'autant plus important de rappeler à nos concitoyens qu'il existe des ressources pour les aider à faire

face aux problématiques en lien avec la santé mentale, l'aide alimentaire, la pauvreté, l'exclusion sociale et les autres enjeux de société exacerbés par le contexte de la pandémie;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil de la ville remercient le personnel dévoué du *Service 211* et des organismes sociocommunautaires, qui travaille à assurer le bien-être des gens aux prises avec des besoins sociaux, et encouragent les citoyens à faire appel aux différentes ressources disponibles au sein de la communauté.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2021-0068 **Autorisation de présenter deux projets d'infrastructures pour finaliser les travaux d'ouverture de l'avenue des Affaires au parc industriel de Val-Bélair et de la rue Zéphérin-Paquet au parc industriel Armand-Viau, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*, afin d'obtenir une aide financière du gouvernement du Québec - **DE2020-861** (Ra-2248)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la présentation de deux projets d'infrastructures pour finaliser les travaux d'ouverture de l'avenue des Affaires au parc industriel de Val-Bélair et de la rue Zéphérin-Paquet au parc industriel Armand-Viau, dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités*;
- 2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer tout document requis dans le cadre desdits projets;
- 3° de confirmer l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus desdits projets, ainsi qu'à supporter tout coût supplémentaire dans le cadre de ces mêmes projets.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0069 **Nomination d'un élu au sein du conseil d'administration de**
***Espace MUNI* - DG2021-001 (Ra-2248)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de nommer monsieur le conseiller Pierre–Luc Lachance à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de *Espace MUNI*, jusqu'au 30 novembre 2021, ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0070 **Autorisation de l'affectation de paiements comptant des immobilisations**
de compétence de proximité et mixte de la Ville aux projets
d'immobilisations du programme des immobilisations 2021-2022-2023-
2024–2025 - FN2021-004 (CT-FN2021-004) — (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser l'affectation de paiements comptant des immobilisations de compétence de proximité et mixte de la Ville aux projets d'immobilisations du programme des immobilisations 2021-2022-2023-2024–2025, pour la somme de 10 268 000 \$, tel que présenté à l'annexe A jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0071 **Modification par résolution du Règlement sur la réalisation d'une partie**
du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable
en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant et sur l'emprunt
nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2918 -
FN2021-005 (Ra-2248)

Mesdames les conseillères Dominique Tanguay et Émilie Villeneuve et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Raymond Dion, Vincent Dufresne et Pierre–Luc Lachance déclarent qu'ils ont directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, ils s'abstiendront de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de décréter que le titre du Règlement R.V.Q. 2918 soit modifié afin de se lire comme suit : *Règlement sur la réalisation d'une partie du Règlement sur le remplacement des branchements privés d'eau potable en plomb et sur le programme de subvention s'y rattachant pour l'année 2021 et les suivantes et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0072 Entente triennale entre la Ville de Québec et Accès-Loisirs Québec, relative au versement d'un soutien financier annuel pour les années 2021, 2022 et 2023 - LS2021-009 (CT-2520544) — (Ra-2248)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente triennale entre la Ville de Québec et Accès-Loisirs Québec, relative au versement d'un soutien financier annuel de 66 500 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0073 Avis d'intention de modifier le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme, R.V.Q. 1400, et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y introduire des normes visant la résilience de certains secteurs de la ville - PA2020-129 (Ra-2248)

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'adopter l'avis d'intention de modifier le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y introduire des normes visant la résilience de certains secteurs de la ville;
- 2° de suspendre, en vertu de l'article 85 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec* (RLRQ c C-11.5), l'approbation d'un plan de construction ou la délivrance d'un permis ou d'un certificat non conforme audit avis d'intention;
- 3° de demander au Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement ainsi qu'au Service des affaires juridiques de préparer un

projet de règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme, conformément à ce même avis d'intention.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin et Stevens Mélançon.

En faveur : 16 Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0074 **Convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pour le projet *Réaménagement de l'entrée nord du parc des Saules avec intégration de mesures de gestion des eaux de pluie à la source* - PA2021-004 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, relative à l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 345 250 \$, pour le projet *Réaménagement de l'entrée nord du parc des Saules avec intégration de mesures de gestion des eaux de pluie à la source*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser la directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention;
- 3° de modifier la fiche PIQ 38006 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2021 du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement d'un montant de 345 250 \$.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0075 Entente entre la Ville de Québec et *Moisson Québec*, relative au versement d'une subvention pour l'achat, l'agrandissement et la rénovation du bâtiment récemment acquis au 2909, avenue Kepler, dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - PA2021-010 (CT-2518656) — (Ra-2248)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Moisson Québec*, relative au versement d'une subvention de 535 319 \$ pour l'achat, l'agrandissement et la rénovation du bâtiment récemment acquis au 2909, avenue Kepler, dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, en vertu du *Fonds immobilier communautaire*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0076 Nomination de membres au sein du Comité des mesures compensatoires - PA2021-011 (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de nommer, pour une période de trois ans :

1° monsieur Gaétan Hébert, directeur de la Section de la gestion du cadre bâti – Permis résidentiels de la direction de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, comme président du Comité des mesures compensatoires;

2° monsieur Stéphane Hurens, directeur de la Section contrôle du milieu – Inspections résidentielles de la direction de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, responsable de la gestion du territoire, comme vice-président du Comité des mesures compensatoires.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0077 Désignation d'un membre au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec* - RH2020-1003 (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de nommer madame Julie Dubeau, du Service des finances, à titre de représentante désignée de l'employeur au sein du comité de retraite du

Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec, à compter du 21 décembre 2020 jusqu'au 25 février 2023.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0078 Désignation d'un membre au comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec - RH2020-1004 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de nommer madame Julie Dubeau, du Service des finances, à titre de représentante désignée de l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite du personnel professionnel de la Ville de Québec, à compter du 21 décembre 2020 jusqu'au 25 février 2023.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

Monsieur le président Vincent Dufresne quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Sylvain Légaré le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville, R.V.Q. 1722*. Il est 19 h 34.

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires AJ2021-003 à AP2021-032 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 février 2021.

CV-2021-0079 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de pourvoir un poste de juge à la cour municipale et la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec - AJ2021-003 (AJ2021-003) — (Ra-2248)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation du remplacement et de la dotation du poste de juge à la cour municipale (poste 47412), à compter du départ de son détenteur, soit en juin 2021;

2° la demande au ministère de la Justice de procéder au processus de sélection et à la nomination d'un juge à la cour municipale de la Ville de Québec.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0080 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant numéro 2 à l'entente de gestion entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria*, relative à la gestion, l'exploitation, l'entretien et l'administration du Stade municipal (Dossier 73264) - AP2021-001 (CT-2516154) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant numéro 2 à l'entente entre la Ville de Québec et le *Complexe de baseball Victoria* (CBV), relative à l'ajout d'une somme annuelle fixe de 30 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) pour les années 2021 à 2026, pour le remplacement de la surface synthétique amovible, pour une somme totale de 180 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant numéro 2 joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2026 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0081 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles (Appel d'offres public 74693) - AP2021-019 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Neptune Security Services inc.*, du contrat pour des services de surveillance et d'interventions d'urgence pour le Service de la gestion des immeubles, pour une somme estimée à 1 004 652 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 74693 et à sa soumission du 23 novembre 2020, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2025 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0082 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement de la dépense à *Hydro-Québec* pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935) - AP2021-032 (CT-2520318) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du paiement de 508 103,27 \$ (plus TPS et TVQ applicables) à *Hydro-Québec*, pour des travaux d'alimentation électrique et de télécommunications dans le secteur de l'avenue Roland-Beaudin (Dossier 72935), pour la partie relevant du projet de *Réseau structurant de transport en commun* de la Ville de Québec.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0083 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les avenants numéros 1 aux ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, pour la présentation de trois oeuvres d'art lumineuses installées à la place Jean-Béliveau, du 1^{er} décembre 2020 au 3 janvier 2021 (Dossier 74688) - AP2021-013 (CT-2520045) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

1° de la conclusion des avenants numéro 1 aux ententes entre la Ville de Québec et *Creos Experts-Conseils inc.*, relatives à la prolongation de la présentation des oeuvres jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement, pour une somme de 24 944 \$ (plus TPS et TVQ applicables);

2° à la directrice d'*ExpoCité* de signer lesdits avenants.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0084 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le paiement à *Bell Canada* de l'avis de modification numéro 1 et des dépenses pour des services professionnels et techniques requis relatifs au déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun* (Dossier 73180) - **AP2021-051** (CT-2521416, CT-2521638) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du paiement à *Bell Canada* de l'avis de modification numéro 1 et des dépenses pour des services professionnels et techniques requis pour le déplacement de ses installations (phases conception détaillée et réalisation) dans le cadre du projet de *Réseau structurant de transport en commun*, pour une somme estimée à 783 493,65 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- 2° au directeur du Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun de signer tous les documents appropriés pour autoriser le paiement.

Monsieur le conseiller Rémy Normand demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume au moment de soumettre la proposition, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les sommaires DE2020-662 à TM2020-150 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 3 février 2021.

CV-2021-0085 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession par la Ville de Québec, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, de tous ses droits dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2020-662** (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation de la résolution CM-84-1014;
- 2° la cession à titre gratuit, avec garantie de titres, mais sans garantie de qualité, à la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec* :
 - de tous ses droits, titres et intérêts, dans l'acte d'emphytéose de l'immeuble situé au 1387, rue Marie-Rollet - Arrondissement de La Cité-Limoilou, lot 1 737 980 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, anciennement connu sous le numéro de lot 48-A-227 du cadastre Notre-Dame de Québec (la banlieue), ci-après appelé l'immeuble;
 - de tous ses droits dans un contrat d'emphytéose de l'immeuble, emphytéose entre la Ville de Québec, à titre de propriétaire, et la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec*, à titre d'emphytéote, suivant un acte reçu devant Me Richard Trudel, notaire, le 6 avril 1984, sous le numéro 1 976 de ses minutes et dont copie fut publiée au bureau de la publicité des droits de Québec le 10 avril 1984, sous le numéro 1 108 663, conditionnellement à ce que les neufs unités de location demeurent la propriété de la coopérative d'habitation *Les Primevères de Québec* ou de tout autre organisme sans but lucratif ayant les mêmes buts.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0086 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant au bail entre la Ville de Québec et Groleau Développement inc., pour et au nom de 9223-1455 Québec inc., relatif à la location d'espaces d'entreposage situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie - Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-074 (CT-DE2021-074) — (Ra-2248)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant au bail, en vertu duquel la Ville de Québec loue de *Groleau Développement inc.*, pour et au nom de *9223-1455 Québec inc.*, des locaux situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie - Arrondissement de La Cité-Limoilou, qui prolonge la date d'échéance au 31 décembre 2023, incluant une option de renouvellement d'un an, et fixe le coût du loyer mensuel à 10 357,62 \$, plus les taxes applicables, pour un loyer annuel total de 124 291,44 \$, plus les taxes applicables, indexé annuellement de 1 %;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier de la Ville de signer le bail en vertu duquel *Groleau Développement inc.*, pour et au nom de *9223-1455 Québec inc.*, loue à la Ville de Québec des locaux situés au 1255, rue de l'Ancienne-Cartoucherie, connu et désigné comme étant le lot 1 303 194 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec - Arrondissement de La Cité-Limoilou.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0087 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar*, relatif à l'exploitation, à des fins de formation, d'un local situé au 275, avenue Saint-Sacrement - Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2021-082** (CT-DE2020-082) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la convention de renouvellement de bail entre la Ville de Québec et le *Fonds de placement immobilier Cominar*, relatif à la location du local 140 situé au 275, avenue Saint-Sacrement - Arrondissement de La Cité-Limoilou, connu et désigné comme étant le lot 6 168 211 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de 3 ans, débutant le 1^{er} novembre 2021 et se terminant le 31 octobre 2024, pour un loyer annuel total de 235 039,20 \$, plus les taxes applicables, la première année. Une gratuité pour le mois de novembre ainsi qu'une allocation seront appliquées sur cette somme;
- 2° au directeur du Service du développement économique et des grands projets et le greffier de la Ville de signer ledit renouvellement de bail.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0088 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1361 - **FN2021-007** (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais*, R.A.V.Q. 1361.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0089 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avis de conformité sur le projet de *Réfection de la chaussée du pont Pierre-Laporte - Usine de béton bitumineux* du ministère des Transports du Québec aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec* - **PA2021-005** (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption d'une résolution indiquant que le projet de *Réfection de la chaussée du pont Pierre-Laporte - Usine de béton bitumineux* du ministère des Transports du Québec est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0090 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1380 - PQ2020-029 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement d'agglomération sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1380;
- 2° l'appropriation d'un montant de 50 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1380. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires PV2021-002, PV2021-003 et PV2021-004 soient soumis en bloc pour adoption.

CV-2021-0091 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-002 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0092 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-003 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0093 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires - PV2021-004 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans et ses municipalités locales constituantes, relative à la fourniture de services en matière de traitement des matières résiduelles recyclables, d'incinération des déchets et de traitement de résidus alimentaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0094 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Frédéric Rousseau (ID. 176379) à titre de directeur par intérim de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffier de la cour à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques - RH2021-026 (CT-RH2021-026) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Frédéric Rousseau (ID. 176379), employé régulier, à l'emploi de directeur par intérim de la Section du greffe de la Cour municipale de Québec et greffier de la cour (D578), classe 3A (poste no 47395), à la Division du soutien judiciaire au Service des affaires juridiques, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0095 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Christian Paradis (ID. 135465) à titre de directeur du Service de protection contre l'incendie - RH2021-042 (CT-RH2021-042) — (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'addenda au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Christian Paradis (ID. 135465), directeur du Service de protection contre l'incendie (D085) (poste no 34630), afin de modifier sa classe d'emploi et son salaire à compter du 1^{er} janvier 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel;
- 2° au Service des ressources humaines d'effectuer la mise à jour de la nomenclature des emplois de cadres supérieurs selon les termes des recommandations précédentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0096 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications - TI2020-011 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la prolongation de 24 mois de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la fourniture de biens et services en matière des technologies de l'information et des télécommunications, selon des conditions conformes à celles mentionnées à ladite entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0097 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour, R.A.V.Q. 1279 - TM2020-150 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à certaines interdictions d'effectuer un demi-tour*, R.A.V.Q. 1279.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0098 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un poste de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux et l'approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Chantale Giguère (ID. 025493) - RH2021-083 (CT-RH2021-083) — (Ra-2249)**

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création du poste de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux, classe DG - sans sécurité d'emploi (poste no 47730), selon l'échelle de traitement du *Recueil des conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec*;
- 2° l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville et madame Chantale Giguère (ID. 025493), pour agir à titre de directrice générale adjointe aux mandats spéciaux (poste no 47730), avec effet le 1^{er} mai 2021, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Vincent Dufresne reprend son siège. Il est 20 h 12.

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2021-0099 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q 2921, et dépôt du projet de règlement - AE2020-002 (Ra-2247)*

Monsieur le conseiller Jérémie Ernould donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de correction des branchements de services inversés du réseau d'égout pluvial municipal ainsi que l'embauche du personnel requis, de même que l'acquittement des frais connexes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 5 000 000 \$ pour les travaux, l'embauche de personnel et l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0100 *Appropriation de 500 000 \$ au fonds général de la Ville - AE2020-002 (Ra-2247)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier un montant de 500 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2921. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance.
Il est 20 h 14.

AM-2021-0101 ***Avis de motion relatif au Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.V.Q. 2922, et dépôt du projet de règlement - FN2021-006 (Ra-2248)***

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement édictant le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais qui relèvent de la compétence du conseil de la ville.

Ce règlement abroge le Règlement R.V.Q. 2830.

Ce règlement a effet à compter du 1^{er} mars 2021.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-0102 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2928, et dépôt du projet de règlement - PQ2020-026 (Ra-2248)***

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement d'aires d'exercices canins ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des biens et des matériaux nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 450 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0103 ***Appropriation de 45 000 \$ au fonds général de la Ville - PQ2020-026 (Ra-2248)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'approprier un montant de 45 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2928. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0104 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch, R.V.Q. 2936, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2021-003 (Ra-2248)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch, R.V.Q. 2936*;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0105 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch, R.V.Q. 2936 - PA2021-003 (Ra-2248)**

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* relativement au Programme particulier d'urbanisme pour l'entrée de ville du quartier Saint-Roch, afin d'encadrer les futures phases de développement de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres. Pour ce faire, des modifications sont apportées aux limites et aux normes de zonage proposées dans les aires d'affectation détaillées M_PL2, M_PL3 et M_PL5, lesquelles sont situées approximativement à l'est de la rivière Saint-Charles, au sud de la rue de la Pointe-aux-Lièvres, à l'ouest de la rue de la Croix-Rouge et au nord de l'autoroute Laurentienne.

Plus spécifiquement, l'aire d'affectation détaillée M_PL2 est agrandie à même une partie de l'aire d'affectation détaillée M_PL3. La nouvelle limite entre ces deux aires d'affectation détaillées est désormais localisée au centre de la rue Lee.

Plusieurs modifications sont également apportées aux dispositions normatives des aires d'affectation détaillées M_PL2, M_PL3 et M_PL5, notamment quant à la hauteur maximale et minimale d'un bâtiment principal, aux usages exclusivement prescrits, aux normes d'implantation devant être respectées, au pourcentage d'aire verte minimale et au pourcentage minimal d'occupation au sol requis, ainsi qu'à plusieurs dispositions particulières des règlements d'urbanisme devant être ajoutées ou retirées.

AM-2021-0106 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste-Savard situé dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2944, et dépôt du projet de règlement - LS2020-282 (Ra-2248)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de reconstruction du centre communautaire Charles-Auguste Savard situé dans l'arrondissement des Rivières ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes requis et l'acquittement de divers frais nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 779 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques, le personnel, l'acquisition des immeubles et des servitudes de même que l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0107 *Appropriation de 877 900 \$ au fonds général de la Ville – Modification de la fiche 22104 - LS2020-282 (Ra-2248)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche 22104 afin d'y ajouter une somme de 82 000 \$ de compétence de proximité pour l'année 2021;
- 2° d'approprier un montant de 877 900 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2944. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0108 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de rénovation et de réaménagement du Centre communautaire de la Pointe-de-Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2945, et dépôt du projet de règlement - LS2020-283 (Ra-2248)*

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de rénovation et de réaménagement du centre communautaire de la Pointe de Sainte-Foy situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques et l'embauche du personnel y afférents, de même que l'acquisition des immeubles et des servitudes requis et l'acquittement de divers frais nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 8 285 000 \$ pour les travaux, les contrats de services professionnels et techniques, le personnel, l'acquisition des immeubles et des servitudes de même que l'acquittement des frais ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2021-0109 Appropriation de 828 500 \$ au fonds général de la Ville - LS2020-283 (Ra-2248)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'approprier un montant de 828 500 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant total de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2945. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2021-0110 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de construction et de reconstruction de piscines extérieures et de pavillons de service dans les arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2946, et dépôt du projet de règlement - LS2021-010 (Ra-2248)

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur des travaux de construction et de reconstruction de piscines extérieures et de pavillons de service dans les arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter de 722 000 \$ le montant de la dépense autorisée et d'établir ainsi la dépense totale à la somme de 5 172 000.

Ce règlement fait également passer de 4 450 000 \$ à 5 172 000 \$ le montant de l'emprunt décrété par le Règlement R.V.Q. 2617.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2021-0111 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021 relativement aux dates où les versements de taxes sont exigibles, R.V.Q. 2951, et dépôt du projet de règlement - FN2021-008 (Ra-2248)

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2021* afin de prévoir de nouvelles dates pour l'exigibilité des quatre versements de

taxes lorsque le montant total de celles-ci pour l'année est égal ou supérieur à 300 \$.

De plus, il prévoit aussi de nouvelles dates pour l'exigibilité d'un montant supplémentaire de taxe ou de compensation dû à la suite d'une modification au rôle d'évaluation foncière lorsque ce montant est égal ou supérieur à 300 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2021-0112 *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2911 - **TM2020-270** (Ra-2245)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des interventions en matière de transport, de travaux routiers, de pistes cyclables, d'éclairage, de signalisation et de systèmes de transport intelligent sur le réseau routier municipal à l'exclusion du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2911.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0113 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2934 - **PA2020-157** (Ra-2245)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'artères commerciales relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2934.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0114 *Règlement sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2937 - PA2020-164 (Ra-2245)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2937.*

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Raymond Dion, Jérémie Ernould, Geneviève Hamelin, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve et Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

En faveur : 16 Contre : 3

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2021-0115 *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2938 - GI2020-012 (Ra-2245)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de réfection et de rénovation de bâtiments et d'équipements urbains ainsi que sur les services professionnels et techniques y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2938.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0116 *Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs, d'équipements récréatifs et d'équipements urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2939 - LS2020-280 (Ra-2245)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection de bâtiments, de parcs, d'équipements récréatifs et d'équipements urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2939.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0117 *Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2940 - **PA2020-156** (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et de réaménagement d'espaces urbains relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2940.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2021-0118 *Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2941 - **PA2020-163** (Ra-2245)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les services professionnels et techniques requis pour la planification et l'exécution de projets de planification du territoire relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 2941.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 10.

Vincent Dufresne
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

Sylvain Légaré
Vice-président

SO/ir